

Séance du mardi 28 novembre 2023

Date de la convocation: 22/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00

Membres en exercice :
8

Présents : 6

Votants : 8

Secrétaire de séance:
Ronna CHALVET

Présents : Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Représentés: Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

Excusés:

Absents:

Objet: Décisions Modificatives au budget principal - DE_2023_65

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
62268	Autres honoraires, conseils	-612.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	612.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		-582.00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement		-2550.00
722 (042)	Immobilisations corporelles		3132.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-3132.00	
2151 (040) - 114	Réseaux de voirie	-10000.00	
2152 (040) - 114	Installations de voirie	3286.00	
2188 (040) - 114	Autres immobilisations corporelles	461.00	
2313 (040) - 114	Constructions	9385.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2023 007-210701470-20231128-DE_2023_65-DE